



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT JUIN
A 14 H 30**

A LA REQUETE DE :

Caisse du Crédit Mutuel LA PLAINE-SAINT-DENIS, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le n° 501 526 131, dont le siège social est situé 162, avenue du Président Wilson 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS,

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

LEQUEL M'EXPOSE :

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à _____, il me requiert à l'effet de procéder à la description de la maison individuelle éditée sur un terrain et comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée avec deux pièces et une cuisine ainsi qu'un grenier, située sur la parcelle AV 227 au 26, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE (Seine-Saint-Denis).

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN ACTE NOTARIE REÇU PAR MAITRE GEREEC EN DATE DU 15 DECEMBRE 2017.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 4 MAI 2022.
- UNE ORDONNANCE SUR REQUETE RENDUE PAR LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY LE 03 JUIN 2022 QUE JE PRESENTE A CHACUN DES OCCUPANTS
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :





Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :

Me suis transportée ce jour 26, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE,

Et là étant, en présence de Monsieur Rui RIBEIRO, expert de la société ARIANE ENVIRONNEMENT, de Monsieur Hervé GLOECKLER, serrurier de la société ATH et de deux témoins, Monsieur Didier MAGAL et Monsieur Jorge BRANCO, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

A mon arrivée devant le 26, avenue Paul Vaillant Couturier, je constate qu'il s'agit d'un restaurant. Aucun accès n'est possible sur la parcelle AV 227 depuis ce restaurant.

Je me rends donc rue du Docteur Calmette. Il s'agit d'une rue parallèle à l'avenue Paul Vaillant Couturier.

Dans cette rue, au n°25, se situe une porte métallique donnant l'accès à une rangée de box. Je peux voir, sur le titre de propriété de _____, qu'il bénéficie d'une servitude de passage perpétuelle et réelle sur la parcelle AV 208 qui correspond à cette rangée de box.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr

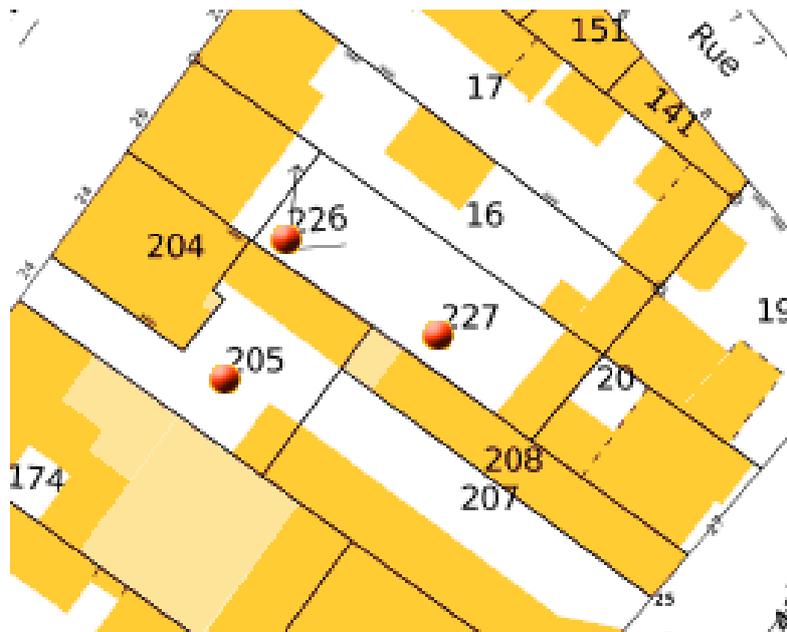


TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr

Je me rends au sein de cette allée et, au fond de l'allée à droite, je peux voir la présence d'un box dont les portes sont d'une couleur différente de celle des autres box.



A l'aide du plan cadastral, je peux voir que le passage pour accéder au fonds AV 227 semble se faire par cette porte blanche.





Je frappe à la porte. Personne ne répond.

Je demande au serrurier m'accompagnant de procéder à l'ouverture forcée de la porte

Après avoir ouvert cette porte de box, je peux voir que le box donne accès au terrain et, en fond de parcelle à droite, à la maison d'habitation.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





Je peux voir une porte située en haut des escaliers. Je frappe et un homme m'ouvre la porte.

Ce dernier m'indique être

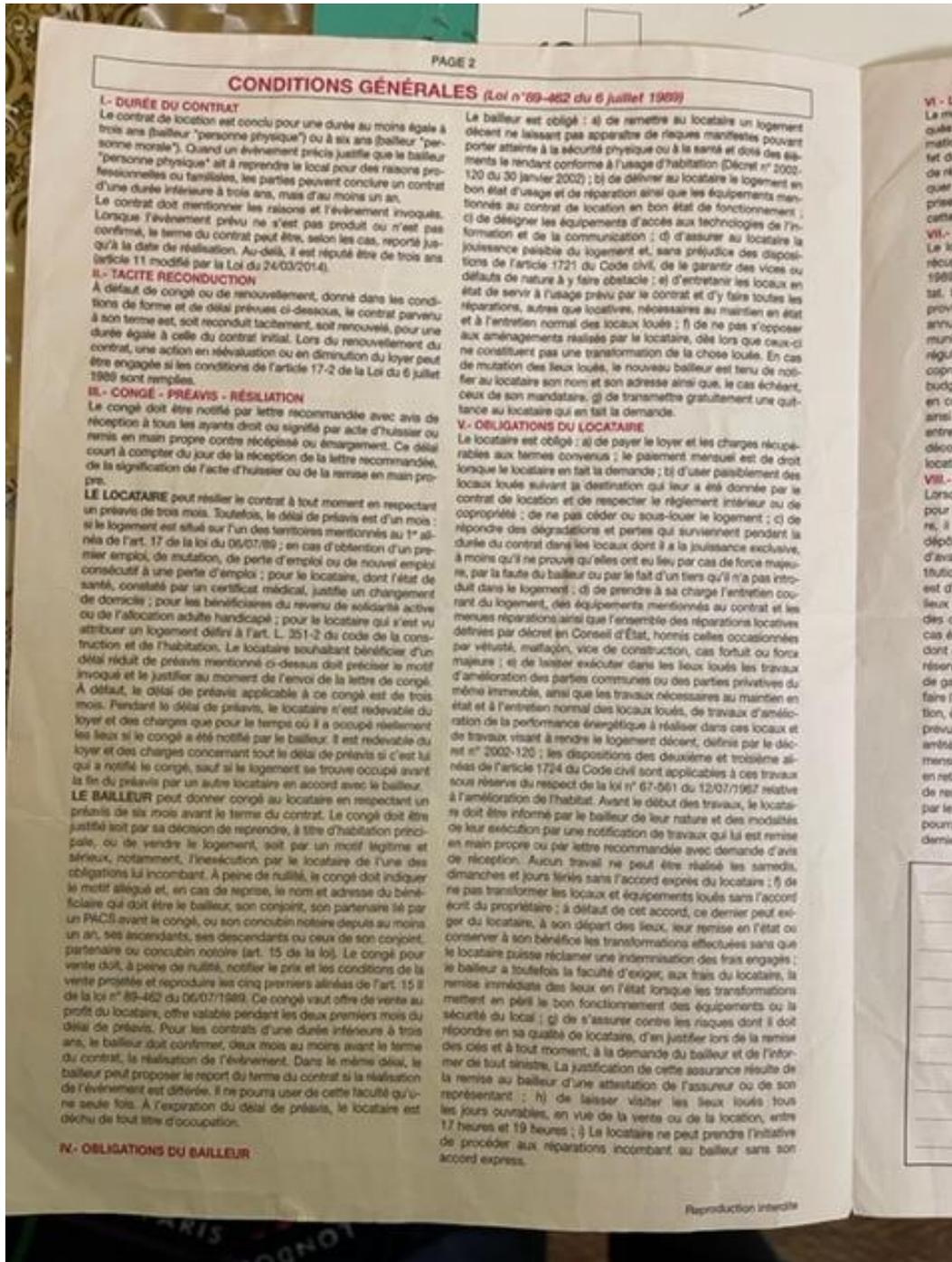
- ✓ *Il m'indique être locataire de la maison depuis plusieurs années et bénéficier d'un contrat de location depuis le 1^{er} mars 2021 pour un loyer mensuel de 900 € comprenant 50 € de provision pour charges. Il me présente son contrat que je photographie.*
- ✓ *Il m'indique également vivre dans les lieux avec sa femme et leurs trois enfants.*
- ✓ *Il me précise que le logement est chauffé par l'électricité.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté



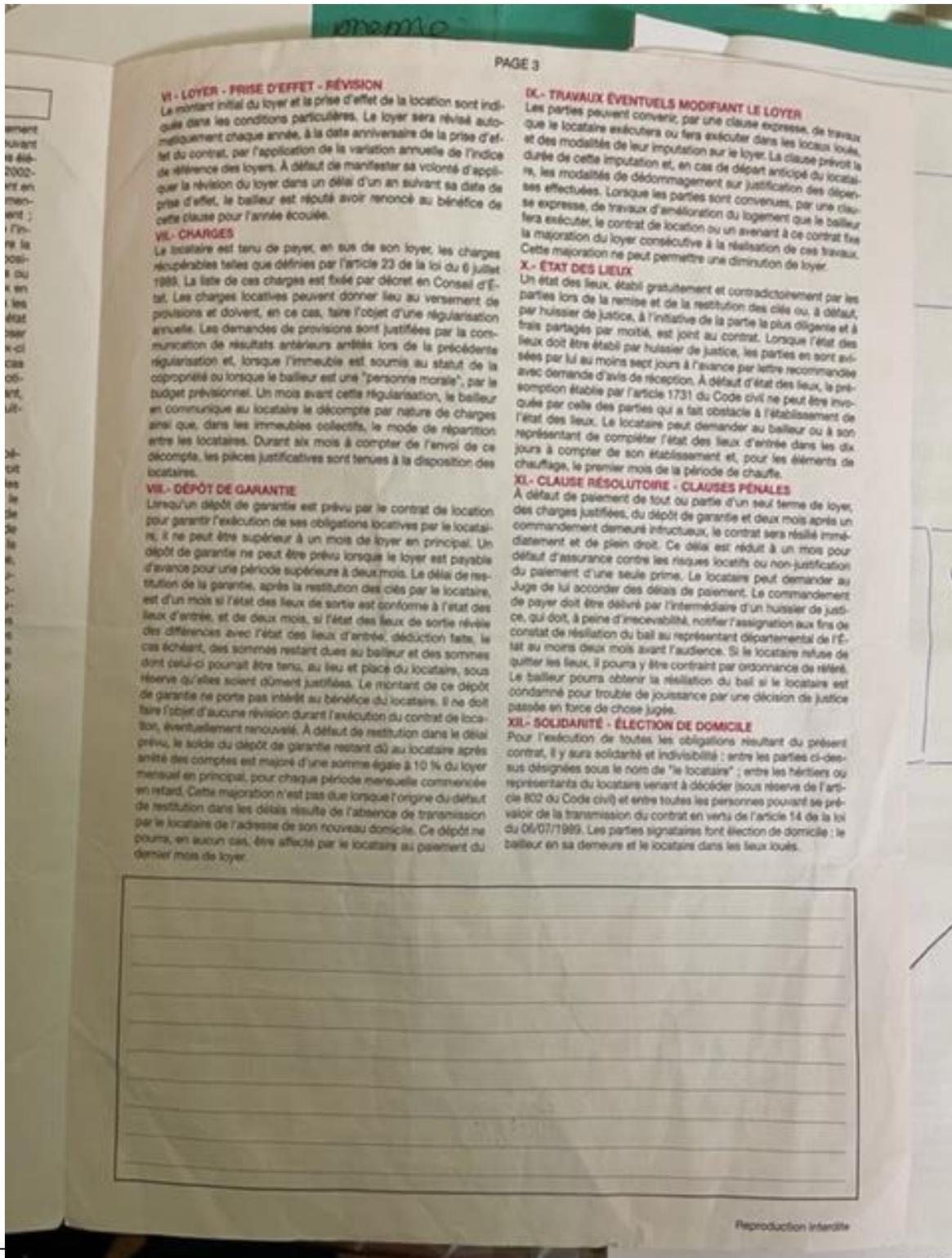
Paiement par Carte Bancaire sécurisé
Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté



Paiement par Carte Bancaire sécurisé
Huissiers de Justice associés
24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67
 contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
 www.ksr-justice.fr

PAGE 4

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DURÉE INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION <small>Conditions générales - chapitre I</small>	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" <input checked="" type="checkbox"/> 8 3 ANS (3 ANS minimum) <input type="checkbox"/> ANS (moins de 3 ANS mais 12 mois minimum) Durée limitée pour les raisons professionnelles ou familiales du bailleur ci-après (article 10 de la loi) :	
	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE MORALE" <input type="checkbox"/> ANS (8 ANS minimum)	
DATE DE PRISE D'EFFET	01/03/2021	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chat.
PAIEMENT MENSUEL	Somme en chiffres loyer initial hors taxes: 850€ contribution ou taxe: 50€ charge (provision initiale): 300€ TOTAL MENSUEL: 800€	Somme en lettres Huit cent cinquante Euros Cinquante Euros NEUF cent Euros
DERNIER LOYER <small>acquitté par le locataire précédent</small>	Date :	Montant: <small>(Mention inutile si le précédent locataire a quitté les lieux depuis au moins dix huit mois)</small>
TERMES DU PAIEMENT	Le TOTAL MENSUEL, est payable d'avance au domicile du bailleur le _____ de chaque mois.	
RÉVISION DU LOYER <small>Conditions générales - chapitre II</small>	Valeur de l'indice de référence des loyers publié au _____ trimestre Date de la révision annuelle _____	
DÉPÔT DE GARANTIE <small>(maximum : 1 mois de loyer)</small>	Somme en chiffres: 300€ Somme en lettres: NEUF CENT EUROS	
TRAVAUX ENTRAÎNANT MODIFICATION DE LOYER	Nature et montant des travaux exécutés par le bailleur depuis le dernier bail ou son renouvellement:	
Les parties reconnaissent avoir reçu ce jour les documents ci-après : <input type="checkbox"/> cautionnement (le cas échéant) <input type="checkbox"/> état des lieux contradictoire (à défaut, les parties s'engagent à l'établir à la remise des clés) <input type="checkbox"/> extrait du règlement de copropriété <input type="checkbox"/> extrait du règlement de l'immeuble <input type="checkbox"/> quittance des charges <input type="checkbox"/>		
OBLIGATIONS DU BAILLEUR - Le bailleur doit remettre au locataire un dossier de diagnostic technique, réalisé par une personne accréditée, comprenant : - Un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de 10 ans - Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) des immeubles construits avant le 1 ^{er} janvier 1949 - Un état des risques naturels et technologiques pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques et sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou sur Internet : www.prim.net) - Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutives à une catastrophe reconnue comme telle. - Un dossier amiante des parties privatives (DAPP) pour les appartements dans les immeubles construits avant le 1 ^{er} septembre 1997.		
RAYES NULS	Fait à <u>LA COURNEUVE</u> le <u>01/03/2021</u> en <u>2</u> originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.	
LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)	LES LOCATAIRES (2)	CAUTIONNEMENT (3)
<small>(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé", jointe une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE. (2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complet et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location. Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.</small>		

CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021

membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

Paiement par Carte Bancaire sécurisé

Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS





Distribution :

Au premier niveau, la porte dessert une pièce à usage de salon qui dessert elle-même, en enfilade sur la droite, une chambre et un dressing et, sur la gauche, une chambre, une cuisine et une salle d'eau.

DESCRIPTION

PIECE PRINCIPALE

Le sol est recouvert de parquet stratifié en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

Je note l'absence de fenêtre dans cette pièce. Seule la porte du logement qui comporte quelques vitrages permet de faire entrer la lumière naturelle.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





CHAMBRE A DROITE

Le sol est recouvert de moquette en état d'usure normale. Cette moquette recouvre visiblement du parquet stratifié.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure normale.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure normale.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage. Il n'y a pas de volet.





DRESSING ATTENANT

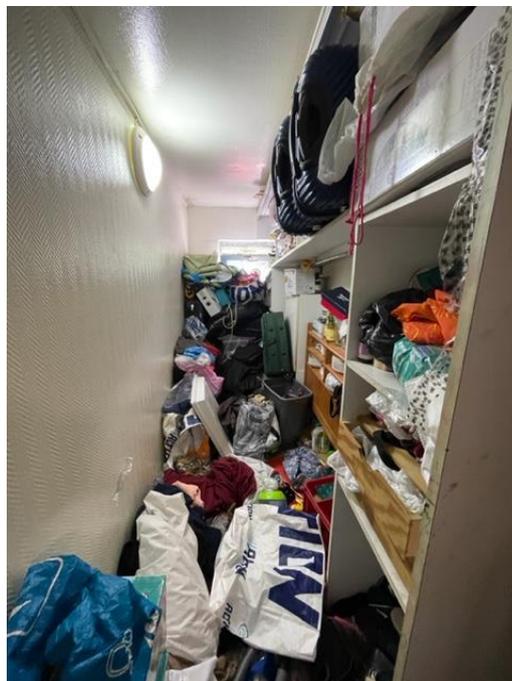
On y accède depuis la chambre précédente.

Le sol est recouvert de parquet stratifié.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en PVC et de double vitrage.



CHAMBRE A GAUCHE

Le sol est recouvert de parquet stratifié en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

Je note l'absence de fenêtre dans cette pièce.

En enfilade cette pièce, se trouvent les pièces d'eau.





CUISINE

Le sol est recouvert de linoléum en mauvais état.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage et de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée avec des traces d'humidité au niveau de la trappe menant au grenier.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage. Il n'y a pas de volet.

Eléments d'équipement :

- *Un ballon à production d'eau chaude.*
- *Un plan de travail avec un évier en inox.*
- *Un lavabo double.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de linoléum en mauvais état.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage en mauvais état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

La pièce prend jour par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en PVC et de double vitrage.

Eléments d'équipement :

- Une cabine de douche, dans un état vétuste.
- Une cuvette à l'anglaise.
- Un radiateur de type sèche-serviettes.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





SOUS-SOL

Je me rends à présent au sous-sol de la maison où personne ne répond à mes appels répétés. Je demande alors au serrurier m'accompagnant de procéder à l'ouverture forcée de la porte

Après l'ouverture forcée de la porte, un homme se présente. Il ne parle pas le français. Je lui remets une copie de la requête et de l'ordonnance.

Il contacte alors un ami par téléphone afin de faciliter la conversation.

Il me passe cet homme et je communique avec lui. Il m'indique être Monsieur Ahmed TANVIR et il indique à son ami où se trouve son contrat de location qu'il me présente ensuite. Je photographie ce contrat qui a été signé le 1^{er} janvier 2020 et comprend un loyer de 800 € par mois dont 100 € de provision pour charges.

La personne présente m'indique que cinq personnes vivent actuellement dans les lieux avec le bail de Monsieur TANVIR.



STANDARD : 01.45.28.29.67
 contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
 www.ksr-justice.fr

BAIL

KIT

**location
habitation
vide**

Contrat de location de locaux vacants non meublés

HABITATION PRINCIPALE (1) PROFESSIONNEL et HABITATION PRINCIPALE (1)

PROFESSION AUTORISÉE

(1) Cocher la mention vide

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

nom, prénom et adresse du ou des BAILLEUR(S) ainsi que, le cas échéant, le nom, prénom et adresse du MANDATAIRE (2) ou de la personne morale (2) en ajoutant la raison sociale, le capital, le RCS, le n° SIREN et l'adresse du siège social

93150 Le Blanc-Mesnil [REDACTED] [REDACTED]

39, Avenue de Suffren 39, Avenue de Suffren

M. ASHRAF 93150 Le Blanc-Mesnil dénommé(s) "LE BAILLEUR"

nom, prénom et adresse, date et lieu de naissance du ou des LOCATAIRE(S) (marité, concubins, PACS ou autre)

M AHMED TAN VIR (chez MR AHMED SASSI)
 2 RUE DU PRESIDENT WILSON
 93350 LE BOURGET dénommé(s) "LE LOCATAIRE"

(2) Numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle (2) Préciser si la personne morale est une société civile constituée exclusivement entre parents et allés jusqu'au quatrième degré inclus.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

CONSISTANCE, SITUATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS		
CONSISTANCE	<input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle construit en _____ <input type="checkbox"/> mono propriété <input type="checkbox"/> copropriété	
SITUATION (adresse)	26 AVENUE PAUL VAILLANI COUTURIER 93120 LA COURNEUVE RDC	
DÉSIGNATION DES LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, ET ACCESSOIRES d'usage privatif (c)	1 SALON, 2 CHAMBRE, 1 CUISINE 1 SALLE DE BAIN Nombre de pièce(s) principale(s) : 3 surface habitable : 56 m ²	
DÉPENDANCES d'usage privatif	<input type="checkbox"/> garage n° _____ <input type="checkbox"/> parking n° _____ <input type="checkbox"/> cave n° _____ <input type="checkbox"/> combi aménagé ou non <input type="checkbox"/> grenier <input type="checkbox"/> terrasse <input type="checkbox"/> balcon <input type="checkbox"/> loggia <input checked="" type="checkbox"/> jardin <input checked="" type="checkbox"/> antenne TV <input type="checkbox"/> téléphone	
PARTIES ET ÉQUIPEMENTS d'usage commun SERVICES	<input type="checkbox"/> espace(s) verts <input type="checkbox"/> internet <input type="checkbox"/> câble <input type="checkbox"/> antenne TV collective <input type="checkbox"/> gardénage <input type="checkbox"/> ascenseur <input type="checkbox"/> vide-ordures <input checked="" type="checkbox"/> interphone _____ chauffage <input type="checkbox"/> individuel <input type="checkbox"/> collectif - eau chaude <input type="checkbox"/> individuelle <input type="checkbox"/> collective - eau froide <input type="checkbox"/> individuelle <input type="checkbox"/> collective	
DÉTERMINATION DU PRIX DU LOYER	Le loyer des logements vacants doit être déterminé conformément à l'article 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989	
 3 503167 200001	Le locataire remet ce jour au bailleur une copie conforme des documents de références cochés ci-après et en atteste formellement l'authenticité. <input type="checkbox"/> trois derniers bulletins de salaire <input type="checkbox"/> dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/> trois dernières quittances de loyer <input type="checkbox"/> justificatif(s) d'identité en cours de validité nombre de copies remises : _____ <input type="checkbox"/> et déclare avoir reçu du bailleur un justificatif de sa qualité de propriétaire (relevé cadastral, facture EDF ou autres)	

WEBER DIFFUSION, B.P. 75 - 83002 DRAGUIGNAN Cedex - tél. 04 94 67 44 83 / fax 04 94 68 60 13 - REPRODUCTION INTERDITE - 29110

CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021

membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

Paiement par Carte Bancaire sécurisé

Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS



STANDARD : 01.45.28.29.67
 contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
 www.ksr-justice.fr

PAGE 4

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DURÉE INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION <small>Conditions générales - chapitre I</small>	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" <input checked="" type="checkbox"/> 3 ANS (3 ANS minimum) <small>ANS (moins de 3 ANS mais 12 mois minimum)</small> Durée limitée pour les raisons professionnelles ou familiales du bailleur (à après article 10 de la loi)	
DATE DE PRISE D'EFFET	01/01/2021 Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.	
PAIEMENT MENSUEL <small>loyer initial hors taxes</small> <small>contribution au taxe</small> <small>charges (provision initiale)</small> TOTAL MENSUEL	Somme en chiffres	Somme en lettres
	700 €	SEPT CENT € EUROS
	100 €	CENT € EUROS
	800 €	HUIT CENT € EUROS
DERNIER LOYER <small>Appréhief au locataire précédent</small>	Date : _____	Moytant _____ Mention écrite et le précédent locataire a quitté les lieux depuis au moins de huit mois
TERMES DU PAIEMENT	Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au domicile du bailleur le 5 de chaque mois.	
RÉVISION DU LOYER <small>Conditions générales - chapitre VI</small>	Valeur de l'indice de référence des loyers publié au _____ trimestre Date de la révision annuelle _____	
DÉPÔT DE GARANTIE <small>(maximum : 1 mois de loyer)</small>	Somme en chiffres	Somme en lettres
	800 €	HUIT CENT € EUROS
TRAVAUX ENTRAÎNANT MODIFICATION DE LOYER	éventuellement Nature et montant des travaux exécutés par le bailleur depuis le dernier bail ou son renouvellement :	
Les parties reconnaissent avoir reçu : <input type="checkbox"/> cautionnement (le cas échéant) <input type="checkbox"/> état des lieux contradictoire <input type="checkbox"/> une grille de vétusté établie selon un accord collectif de location <input type="checkbox"/> extrait du règlement de copropriété <input type="checkbox"/> extrait du règlement de l'immeuble <input type="checkbox"/> quote part des charges <input type="checkbox"/> un état de l'installation intérieure de l'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes <input type="checkbox"/> une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs		
OBLIGATIONS DU BAILLEUR - Le bailleur doit remettre au locataire un dossier de diagnostic technique, réalisé par une personne accréditée, comprenant : - Un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de 10 ans - Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) des immeubles construits avant le 1 ^{er} janvier 1949 - Un état des risques naturels et technologiques pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques prévisibles techniques ou sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur internet ; www.prim.net). - Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle. - Un dossier amiante des parties privatives (DAPP) pour les appartements dans les immeubles construits avant le 1 ^{er} septembre 1997.		
RAYÉS NULS	Fait à <u>LA COURNEUVE</u> le <u>01/01/2020</u> en <u>2</u> originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.	
LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)	LE(S) LOCATAIRE(S) (1)	CAUTIONNEMENT (2)
(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé". Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.		(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complété et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location. Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.

CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
 membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté



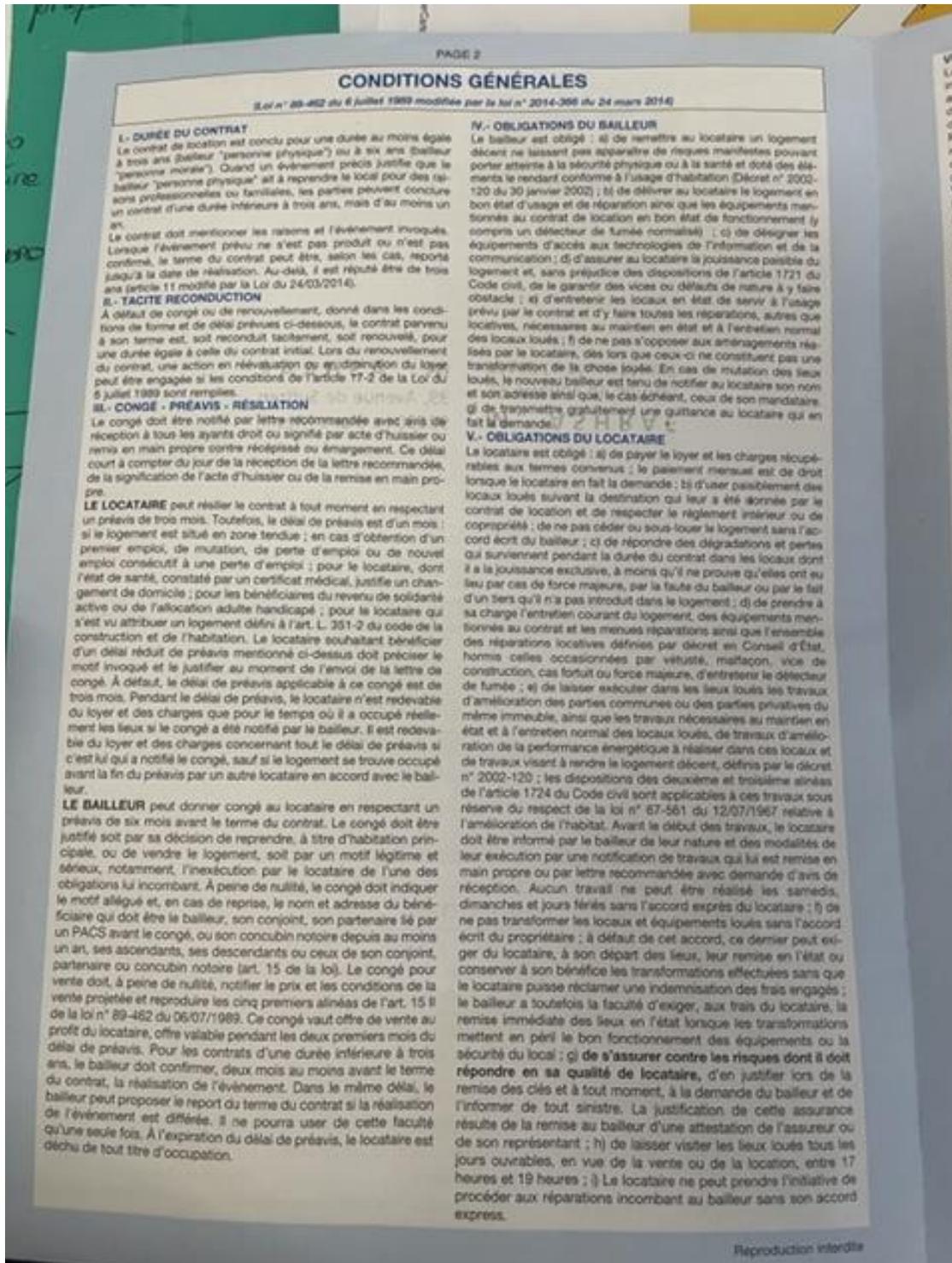
Paiement par Carte Bancaire sécurisé
 Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté



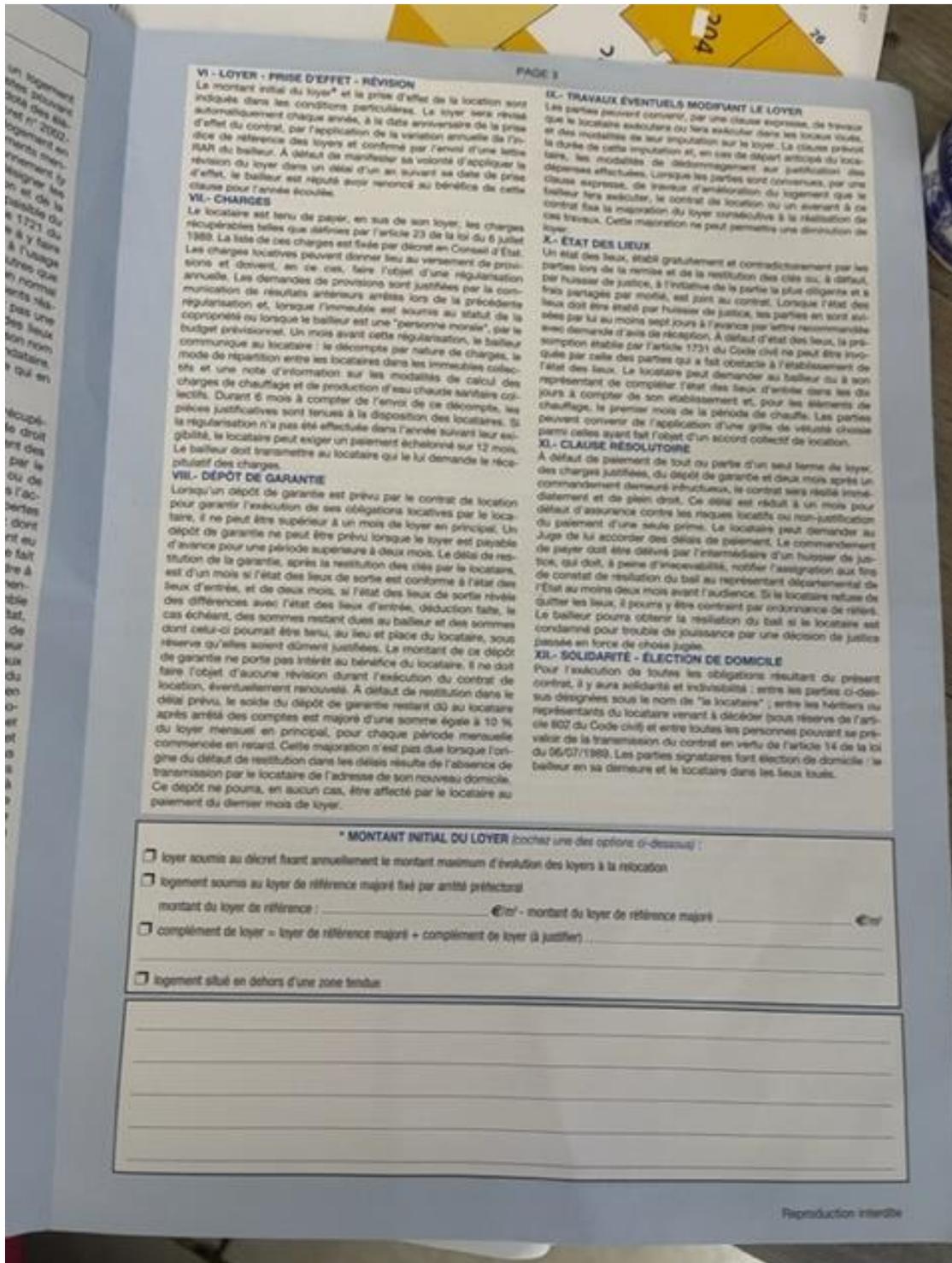
Paiement par Carte Bancaire sécurisé
Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67
 contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
 www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
 membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté



Paiement par Carte Bancaire sécurisé
 Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS



Distribution :

La porte d'entrée dessert une pièce qui dessert elle-même, sur la droite, une chambre et un dressing en enfilade et, sur la gauche, une deuxième chambre avec, en enfilade, une cuisine et une salle d'eau.

DESCRIPTION DU SOUS-SOL

PIECE A USAGE DE SALON

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Je note l'absence de fenêtre dans cette pièce.

Je constate également l'absence de radiateur et la présence de deux couchages dans cette pièce.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





CHAMBRE A DROITE

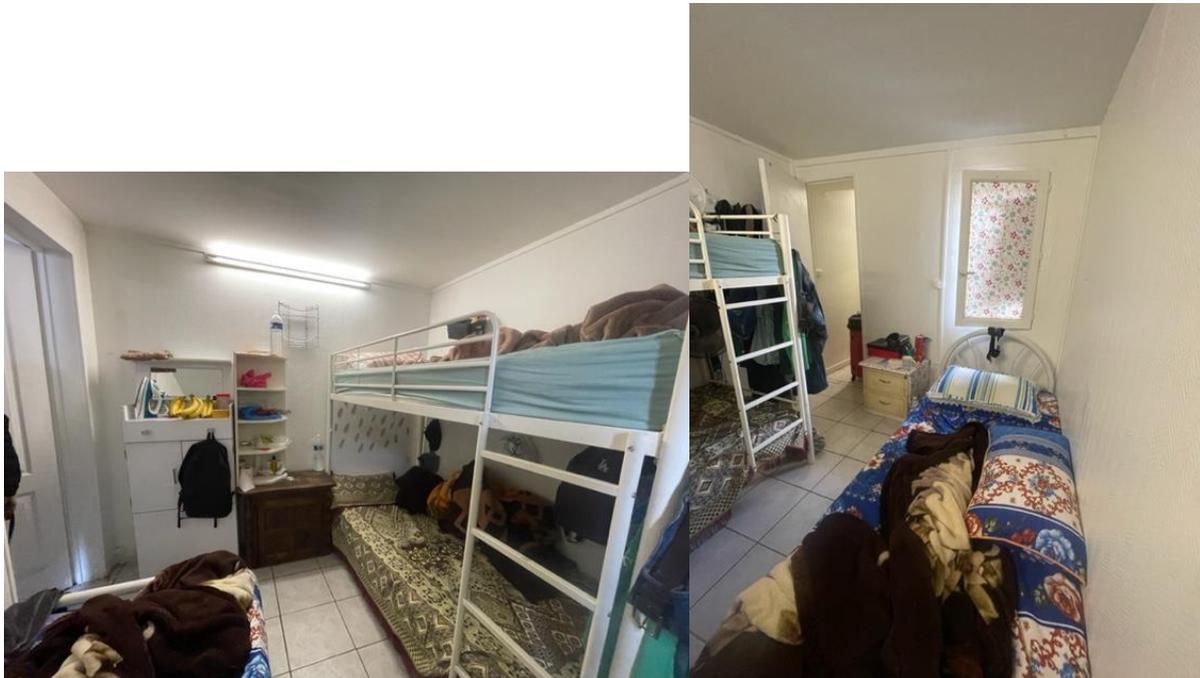
Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

La pièce prend jour par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en PVC et de double vitrage.

Je note l'absence de radiateur dans cette pièce.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr

DRESSING

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage dans un état vétuste.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en bon état.

La pièce est aveugle.

Elle accueille le tableau électrique et le disjoncteur.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr

CHAMBRE EN ENFILADE A GAUCHE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en état d'usure avancée.

La pièce est aveugle.



CUISINE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure avancée.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage et de toile de verre en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de toile de verre en état d'usure avancée.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage.

Elément d'équipement :

- *Un lave-mains.*



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr





SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure avancée.

Les murs sont recouverts intégralement de carreaux de carrelage en mauvais état.

Le plafond est recouvert de toile de verre elle-même recouverte de peinture en mauvais état avec des traces d'humidité.

La pièce est aveugle.

Eléments d'équipement :

- Une grille d'aération.
- Une cuvette à l'anglaise.
- Un bac de douche.



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



L'expert m'indique qu'il n'y a qu'un seul compteur électrique pour les deux logements. Celui-ci est situé à l'extérieur de la maison.

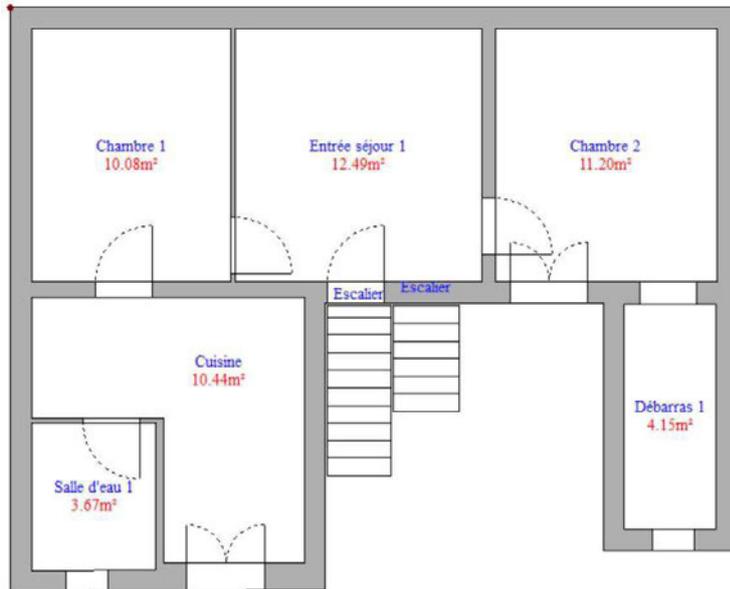


STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr

PLAN



Rez-de-chaussée



STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



Sous-sol





J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- *Le certificat de surface privative pour 52.03 m² surface habitable et 91.93m² surface au sol totale*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *L'état des risques et pollutions*

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
Le présent procès-verbal de constat
Pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie ROBILLARD

